

Collectivité : *Ville de Saint-Quentin.* **Domaine d'innovation :** *Santé*
Titre de la réalisation innovante : *Création d'une Maison Médicale*

Merci de respecter le plan ci-dessous pour la rédaction de la fiche de synthèse (1 à 2 pages)

1. L'idée innovante

Intégrer le public et le privé dans la permanence de soins au service de la population

Le Ville de Saint-Quentin a décidé de restructurer le Service Communal d'Hygiène et de Santé en une Maison Médicale incluant tous les services relatifs au domaine de la santé et de l'hygiène.

La Maison Médicale regroupe ainsi le Point Accueil Urgences, assurant la permanence des soins et des urgences via les médecins libéraux de la ville, le Point Ecoute Jeunes et Familles, le Lieu d'Accueil et d'Ecoute des Adolescents, le Point Info Handicap, la Cellule de Protection des Populations, chargée de la gestion des risques majeurs et intégrant un Institut de Veille Sanitaire et Sociale ayant pour mission l'élaboration de bulletins mensuels de situation sanitaire et sociale.

2. L'objectif recherché

L'objectif est de faire en sorte, dans le cadre du réseau Ville-Hôpital mis en place par la Ville de Saint-Quentin et le Centre Hospitalier, que n'arrivent à l'hôpital que les vraies urgences médicales (infarctus); chirurgicales (fractures); pédiatriques (convulsions) et psychiatriques (délires) et que restent à la Maison Médicale les urgences généralistes (médicales classiques, "bobologie", pédiatriques légères et psychiatriques légères).

Ce partage du travail aura pour effet de désengorger le Centre Hospitalier qui, lui, pourra faire face aux urgences absolues dans les meilleurs délais, les urgences relatives restant à la charge de la médecine de ville dans le cadre de la Maison Médicale qui, outre les Points Accueil Urgences comprend toujours les services classiques d'hygiène et de santé publique avec, notamment, le Centre Médico-Scolaire, le Centre Médico-Sportif, le Centre Municipal d'Action Humanitaire, le Centre Municipal d'Action Médico-Sociale ainsi que l'accompagnatrice sociale du personnel municipal avec la Médecine du Travail.

3. La démarche mise en œuvre (programmation, partenariats)

Ce dispositif novateur a fait l'objet d'une communication lors du second Colloque International sur les programmes locaux et régionaux de santé qui s'est déroulé au Centre des Congrès de la ville de Québec en octobre.

Dans le créneau relatif à l'illustration d'initiatives locales susceptibles d'être développées, notamment en matière de prévention, pour permettre une meilleure intersectorialité, la Ville de Saint-Quentin s'est distinguée grâce à son réseau Ville-Hôpital et la récente intégration d'une Maison Médicale avec Institut de Veille Sanitaire et Sociale au sein de son service communal d'Hygiène et de Santé.

4. Le contenu de la réalisation

En plus d'un Service Communal de Santé ayant pour objectif, avant tout, de faire respecter le Code de Santé Publique, la Maison Médicale comporte :

- un Service d'Hygiène ;
- un Centre Médico-Scolaire;
- un Centre Médico-Sportif;
- un Centre Municipal d'Action Humanitaire;
- un Centre Municipal d'Action Médico-Sociale;
- un Point Accueil Jeunes et Familles;
- un Point Accueil Urgences;
- un Point Info Handicap;
- un Institut de Veille Sanitaire et Sociale;
- un Observatoire de la Santé et de l'Environnement;
- une Cellule Protection des Populations;
- une Cellule de Crise;
- un réseau Ville-Hôpital.

5. Les moyens humains (internes et externes) et financiers (budget total, coûts pour la collectivité)

Moyens humains Ville de Saint-Quentin : 22 personnes

Moyens humains Centre Hospitalier : 20 médecins et 60 agents hospitaliers du département de Médecine d'Urgence :

Moyens humains de l'URGEF : 70 médecins.

Moyens humains du Point Accueil Jeunes et Familles (SATO Picardie) : 2 psychologues.

Moyens financiers :

Budget total à la charge de la collectivité : 548 325 euros dont 55 000 euros pour la mise en fonction de la nouvelle permanence de soins.

6. Le bilan de la réalisation (évaluation, suivi, projet d'évolution)

La mise en place de ce nouveau fonctionnement incluant service public et service privé semble déjà très prometteur dans la mesure où le département de Médecine d'Urgence du Centre Hospitalier a vu sensiblement diminuer son activité et, ainsi, a pu se consacrer à des tâches plus spécifiques. Les médecins du secteur privés, quant à eux, auparavant limités par le volontariat, se sentent beaucoup plus motivés compte tenu des conditions d'exercice nouvelles créées par la Maison Médicale.